

Piscine extérieure Ville de Pont-Rouge
Pour la saison estivale 2020



Informations spécifiques en période de pandémie de la Covid-19 :

- Un maximum de 10 personnes dans la piscine seront admises;
- La période de baignade est d'une durée de 55 minutes;
- Le port du couvre visage dans la piscine est interdit;
- Le lavage des mains est obligatoire;
- La douche est obligatoire;
- Il est suggéré d'arriver à la piscine vêtu de votre maillot de bain;
- Cinq minutes vous seront accordées pour utiliser les cabines pour vous habiller après la baignade;
- Vous devez apporter vos propres aides-flottantes (VFI, ballon-dorsal, ceinture hippopotame) en cas de besoin;
- Aucun jouet n'est permis dans la piscine;
- Il est de votre responsabilité de respecter le 2 mètres de distanciation avec les autres usagers ainsi que le personnel de la piscine;
- Une période de nettoyage et de désinfection est prévue entre chaque période de bain libre.

Les règles mises en place favorisent le maintien de la qualité de l'eau, le respect des directives du Guide de réouverture des piscines ainsi que la sécurité des usagers.

En cas de doute sur l'ouverture de la piscine, il est possible de contacter le 418-399-9296 ou suivez le Facebook de la Ville de Pont-Rouge.

IMPORTANT : Dans le but d'éviter de vous faire refuser l'accès à l'entrée de la piscine et d'éviter également la manipulation d'argent, vous devez réserver votre place en vous inscrivant et en payant en ligne via le site internet de la Ville de Pont-Rouge.

Bonne baignade!